



SAINTINES.COM

N ° 41 - Octobre 2015



SOMMAIRE

Conseil Municipal
Ecole Louis Collas
Infos diverses

pages 2 à 6
page 7
pages 8 à 10

Fêtes et Cérémonies
Le coin des Associations
Infos utiles

pages 11 et 12
pages 13 à 15
page 16

Edito



Mesdames, Messieurs, mes chers administrés,

Lors de la préparation du budget 2015, la municipalité avait inscrit dans sa programmation la continuité du renforcement du réseau électrique basse tension, éclairage public, France Télécom ainsi que le passage des gaines pour la future fibre optique dans la rue Pasteur et ses impasses.

Le syndicat des eaux, SIAEP Saintines/Saint-Sauveur, avait trouvé opportun de renouveler le réseau d'eau potable et la mise en conformité en harmonisant l'ensemble des travaux.

Bien que les crédits aient été votés par le Conseil Municipal (part communale) pour réaliser ces travaux, il était nécessaire d'obtenir les financements des deux structures partenaires de l'opération que sont le Syndicat d'Électricité de la Zone Est de l'Oise (**SEZEO**) et le Conseil Départemental.

Suite à ces demandes, le **SEZEO** a donné son accord mais le **Conseil Départemental** n'a, à ce jour, pas donné suite malgré mes nombreuses relances auprès des instances départementales.

La raison invoquée se trouve dans un courrier adressé aux Maires de l'Oise par Monsieur Edouard COURTIAL, Président du Conseil Départemental : « Le Conseil Départemental au même titre que toutes les collectivités territoriales affronte une baisse historique des dotations de l'État : baisse de 5 millions d'euros en 2014 et baisse supplémentaire de 12 millions d'euros chaque année de 2015 à 2017 ».

Je ne peux que déplorer ce contretemps indépendant de ma volonté qui pénalise nos administrés et qui entrave la progression de notre programme d'investissement.

Je proposerai donc au Conseil Municipal d'inscrire à nouveau la programmation de ces travaux sur l'exercice 2016. Je souhaite vivement que notre requête retienne toute l'attention de nos partenaires financiers afin qu'elle permette ainsi la réalisation des travaux tant attendus par nos concitoyens.

Votre Maire,
Jean-Pierre DESMOULINS

SRCE*

*Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) est un document créé par le Grenelle de l'environnement qui vise à protéger et à restaurer la trame verte (forêts, prairies ...) et bleue (cours d'eau, zones humides ...) et notamment les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques (qui relient ces réservoirs). Il est co-élaboré par l'Etat (DREAL) et la Région, il est révisable tous les 6 ans.

Le projet du SRCE de Picardie a été arrêté le 20 février 2015 et après la phase de consultation administrative (notamment les intercommunalités) prévue à l'article L371-3 du code de l'environnement, le SRCE a été en enquête publique du 15 juin au 15 juillet 2015. La commune a pu donc donner un avis lors de la période d'enquête publique.

M. le Maire présente les impacts locaux du SRCE sur la commune en rappelant que, selon l'article L111-1 du code de l'urbanisme, le SRCE devra être pris en compte par le SCoT dans les 3 ans suivant son approbation mais que le PLU devra être compatible avec le SCoT, augmentant ainsi la portée du SRCE et le risque d'inconstructibilité.

En outre, la cartographie projetée et le plan d'actions risquent de rendre de plus en plus complexe l'aboutissement des projets, voire d'en rendre certains irréalisables techniquement et/ou financièrement. Il sera,

en outre, nécessaire pour des projets d'urbanisation de réaliser des études environnementales renforcées dans notre document pour confirmer ou non les corridors et la qualité ainsi que la délimitation des réservoirs de biodiversité.

Or, le SRCE ne doit pas compromettre ou rendre impossible les projets de développement s'inscrivant pourtant dans le cadre du développement durable que nous poursuivons. Un équilibre entre les activités humaines et la sauvegarde de la biodiversité doit être recherché.

De plus, Monsieur le Maire, élu au sein de l'UMO (Union des Maires de l'Oise) en tant que représentant au SRCE, n'a jamais été invité aux réunions de concertation à l'élaboration de ce schéma. Ce sont pour ces raisons évoquées, et détaillées dans le compte-rendu du Conseil Municipal, que Monsieur le Maire a proposé de formuler un avis défavorable.

Synthèse des avis de la commission d'enquête

1476 observations ont été enregistrées, dont 813 avis défavorables, 203 avis favorables ainsi que 460 avis non conclusifs. Sur les 38 avis de la consultation administrative, 28 avis défavorables, 7 favorables, et 3 réservés.

La commission d'enquête a émis 5 recommandations, les services de l'Etat et de la Région doivent :

- **Mettre en place un pôle d'encadrement, un service d'assistance auprès des acteurs locaux.**
- **Compléter le rapport en proposant des indicateurs complémentaires.**
- **Procéder à une révision des atlas cartographiques afin d'optimiser des repérages.**
- **Insérer les compléments cartographiques, des précisions notamment dans le plan d'action stratégique et des corrections consécutives aux analyses des cas signalés après l'étude au cas par cas.**
- **Mettre les cartographies en concordance avec les SRCE des départements limitrophes.**

Budget Communal

Compte tenu des restrictions budgétaires que nous impose l'Etat (que nous ne voulons pas compenser par une augmentation des impôts) et de certaines nouvelles charges (instruction des permis de construire, mise aux normes "handicap"...), nous sommes amenés à faire des choix pour réaliser des économies, c'est pourquoi nous avons décidé de restreindre certains postes de dépenses :

Transport des enfants

Actuellement, quelques élèves (entre 3 et 9) sont transportés le mercredi après-midi vers le centre de loisirs de Verberie.

Ce transport est estimé à 1200€ par an, coût élevé qu'il est impossible de faire supporter aux familles concernées. A partir du 4 novembre, celui-ci ne sera plus assuré.

Décorations de Noël

Les décorations de Noël ne seront pas installées dans notre village cette année (pose et dépose au moyen d'une nacelle, réduction d'énergie électrique, entretien et remplacement des ampoules), ce qui nous permet d'économiser environ 5.000€.

Colis des aînés

Le colis que nous remettons aux personnes âgées de plus de 65 ans sera réduit cette année, mais nous aurons toujours grand plaisir de vous accueillir autour d'une collation lors de la distribution en Mairie.

Vœux du Maire

Toujours dans le soucis de poursuivre nos efforts, nous avons décidé de ne pas organiser la cérémonie des vœux en 2016.

Salle des sports

Le ballon d'eau chaude de la salle des sports est à remplacer. Un devis de plus de 6.000 € nous a été fourni. Les crédits des dépenses imprévues ne nous permettent pas d'honorer cette charge en 2015. La commission des finances examinera les possibilités pour inscrire cette dépense au BP 2016.

Tracteur de la commune

Remplacement de l'embrayage, 1000€.

Eclairage public

Après le changement, en début d'année, d'un économiseur d'énergie qui plongeait une partie de la commune dans le noir, 15 candélabres ne fonctionnant plus ont été recensés pour un montant de 3500€ environ.

Nous espérons ne pas devoir réduire voire suspendre d'autres services.

Vente de pain

Point Poste

Comme Monsieur le Maire s'y était engagé, nous avons mis en place la vente de pain et de viennoiseries.

Maire, adjoints et certains conseillers assurent la vente de pain depuis le mois de février et prennent beaucoup de plaisir à rencontrer les Saintinois et Saintinoises qui viennent et discutent avec eux tous les jours.

Nous pensons ainsi pouvoir combler, partiellement le manque de commerces que nous subissons.

Cette expérience nous permet de mieux connaître les habitants et même quelquefois cerner un peu plus leurs besoins et attentes.

Cette situation doit maintenant s'améliorer avec l'emploi d'un service civique.



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

Il avait également été annoncé qu'un nouveau service à la population serait mis en place par une agence postale communale : vente de timbres, envoi de lettres recommandées, envoi et réception de colis, retrait d'espèces limité à 300€ ... Ce dispositif devrait également démarrer avant la fin de l'année et sera assuré parallèlement à la vente du pain par la même personne. Pour ce faire, il était nécessaire de transformer notre salle d'attente afin de la rendre plus fonctionnelle et attractive pour assurer ces services dans de bonnes conditions.

Nous en profitons pour remercier nos agents pour la réalisation et la qualité de ces travaux.

Nouveaux horaires pour la vente du pain et, par la suite, l'agence postale.

Depuis le 19 octobre
ouverture du lundi au samedi de
8h30 à 12h00.

Fermé le dimanche et les jours fériés.



Pass Permis Citoyen

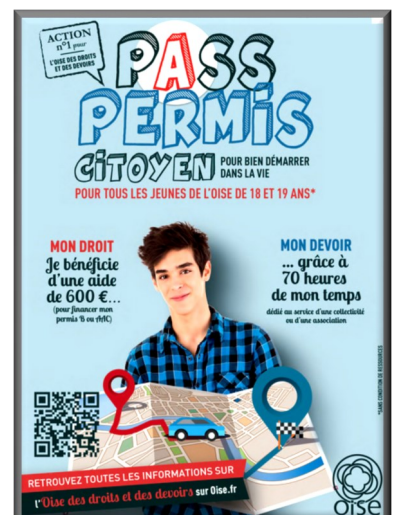
Comme nous vous l'avions annoncé, la Mairie de Saintines s'est associée au département pour le « Pass Permis Citoyen ».

Cette convention consiste à permettre à nos jeunes de 18 à 19 ans de passer leur permis B avec une aide financière de 600€, moyennant 70 heures de TIG en Mairie.

Nous avons déjà reçu plusieurs demandes et certaines sont en cours d'exécution. Les jeunes participent ainsi à la vie de la commune en aidant soit nos secrétaires, soit nos agents dans leurs tâches quotidiennes suivant le besoin.

Si vous avez entre 18 et 19 ans, n'hésitez pas à nous contacter, les inscriptions se font en Mairie aux heures d'ouverture habituelle.

Les postes à pourvoir étant limités, nous ne retiendrons que les candidats demeurant dans la commune.



web

Taxes foncières

Taxe d'habitation

Aucune augmentation de la part communale des impôts.

La variation que vous pouvez constater sur votre avis d'impôt 2015 (taxes foncières et/ou taxe d'habitation) est uniquement liée au changement des bases d'imposition appliquées par les services fiscaux (Etat) chaque année.

En ce qui concerne la commune de Saintines, les taux votés par votre conseil municipal sont identiques aux années précédentes et aucune augmentation de la part communale n'a été votée.

Taux votés par le conseil municipal

	2012	2013	2014	2015
Taxe D'habitation	17,40 %	17,40 %	17,40 %	17,40 %
Foncier Bâti	12,55 %	12,55 %	12,55 %	12,55 %

TAXE D'HABITATION 2015 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI
Valeur locative brute					
Valeur locative moyenne					
• Général à la base					
• Personne(s) à charge					
- Par personne rang 1 ou 2 pour 2 personnes	10 %		10 %		
- Par personne rang 3 ou + pour personnes	15 %		15 %		
• Spécial à la base					
• Spécial handicapé					
Base nette d'imposition	17,4 %		3,13 %	0,221 %	
Taux d'imposition 2015					
Cotisations 2015					
Dont Majoration 20 % Rése. Secondaires					
Taux d'imposition 2014			3,13 %	0,218 %	
Rappel cotisations 2014					
Variation en valeur	0		0	+1	
Variation en pourcentage	0 %		0 %	+100 %	
Abattements de référence 2003/2015	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	Taxe GEMAPI

TAXES FONCIÈRES 2015 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 60 OISE Commune : 578 A SAINTINES

	Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Taux 2014	12,55 %	%	2,98 %	21,54 %	0,36 %	%	%	
Taux 2015	12,55 %	%	2,98 %	21,54 %	0,357 %	%	%	
Adresse Base								
Cotisation								
Adresse Base								
Cotisation								
Cotisations 2014 2015								
Variation en % ④	+1,22 %	%	0 %	+1,42 %	0 %	%	%	
	Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle ④	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations

Mobilisation

du 19 septembre

Le 19 septembre 2015, de nombreuses municipalités françaises se sont mobilisées contre la baisse des dotations instaurée par l'Etat Français.

Cette diminution constitue 30 % de moins sur nos budgets en 2017 après trois ans de lissage.

Nous ne pouvons accepter de telles pertes et surtout, nos populations ne pourront plus accéder aux services publics tels qu'ils sont instaurés aujourd'hui dans nos communes (Ecoles, cantines, périscolaire ...)

La Commune de Saintines s'est associée à cette manifestation en appelant nos

concitoyens à signer une pétition disponible en Mairie toute la semaine précédant le 19 septembre.

Nous avons recueilli de nombreuses signatures et remercions vivement toutes les personnes qui se sont exprimées.

M. le Maire, Adjoint et conseillère étaient présents lors de la manifestation du 9 octobre à Beauvais.





Une nouvelle année scolaire a débuté le mardi 1er septembre pour les 118 élèves de notre commune, répartis dans les 5 classes de maternelle et primaire.

Ces élèves sont accueillis par les professeurs des écoles suivants :

- Mme Prigent - petite et moyenne sections
- Mme Garraoui - moyenne section, grande section et CP
- Mme Krizancic - CP et CE1
- M. Crouzier - CE2 et CM1
- Mme Balland - CM1 et CM2

Les enfants pourront également compter sur le soutien de Mme Hazard, ATSEM de maternelle.

Vente de sapins organisée par les parents d'élèves le 1^{er} décembre à partir de 16h sur la place de l'école.

Marché de Noël des enfants le 15 décembre à partir de 17h dans le gymnase.






NAP* ***Nouvelles Activités Périscolaires**




Beaucoup de communes ont revu l'organisation des NAP pour cette nouvelle année scolaire. A Saintines, aucun changement n'est prévu.






Les retours positifs des parents mais surtout des enfants nous incitent à poursuivre nos engagements, c'est-à-dire la gratuité des NAP le vendredi de 13h30 à 16h30.

Ces activités sont encadrées par les animateurs de la MJC de Verberie. Les enfants se verront proposer plusieurs activités par période, c'est-à-dire entre chaque vacances scolaires (cuisine, théâtre et travaux manuels).

Les inscriptions aux NAP se font directement auprès de la MJC de Verberie.

LUNDI, MARDI, JEUDI					
7h00	8h30	11h30	13h30	16h30	19h00
					
PÉRI	CLASSE	REPAS	CLASSE	PÉRI	

MERCREDI			
7h00	8h30	11h30	13h30
			
PÉRI	CLASSE	REPAS	

VENDREDI					
7h00	8h30	11h30	13h30	16h30	19h00
					
PÉRI	CLASSE	REPAS	NAP	PÉRI	

**Blog de l'école
Louis Collas
Blogs.ac-amiens.fr/ecolesaintines**



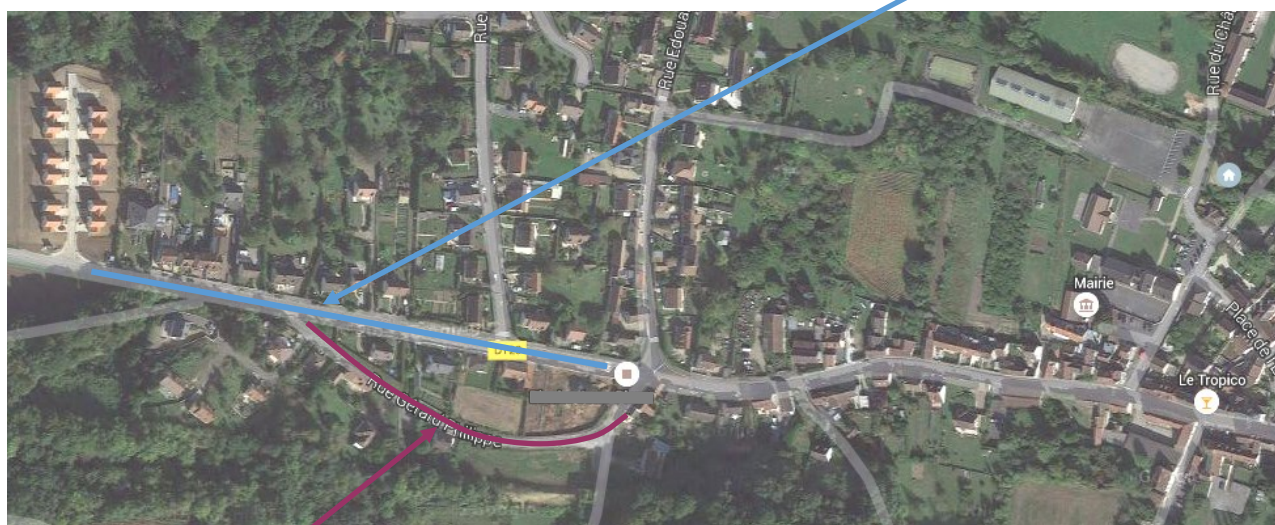
Stationnement

Nous sommes fort conscients des problèmes de stationnement rencontrés sur notre commune. Afin de pallier au mieux à ces désagréments, nous allons réaliser une étude, rue par rue, pour voir les possibilités d'amélioration dans ce

domaine. Nous pensons que les personnes les plus habilitées à nous en faire part sont les habitants eux-mêmes ; c'est pourquoi nous vous invitons à nous faire connaître les soucis que vous rencontrez via notre boîte à idées.

Rue Joliot Curie

Un test est à l'étude dans le haut de cette rue afin de libérer le trottoir des véhicules et de permettre aux piétons de circuler en toute sécurité.



Rue Gérard Philippe

Dans cette rue, le stationnement occasionne des gênes ponctuelles. En effet, lors des ramassages des ordures ménagères et des déchets verts, les camions ne peuvent circuler ni effectuer les collectes. Afin de résoudre cette gêne, une interdiction de stationnement a été mise en place.

Démarchage téléphonique



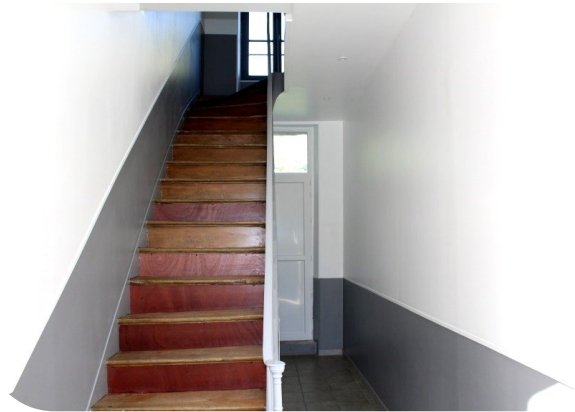
Suite à plusieurs réclamations des habitants de Saintines auprès de la Mairie, nous vous informons qu'en aucun cas celle-ci autorise des sociétés à faire du démarchage téléphonique ou en porte à porte, même si celles-ci se recommandent de la Mairie.

Soyez donc vigilants et retenez que la Mairie ne mandate aucune société pour ce genre de démarchage. Il en est de même pour les démarcheurs en porte à porte.

Logements

rue Maurice Thorez

Les quatre appartements sont maintenant terminés et trois sont loués. Les parties communes du rez-de-chaussée et de l'étage ont été entièrement restaurées par nos agents : les paliers haut et bas, l'escalier, le revêtement de sol, les cloisonnements, la pose d'une porte, l'électricité et l'éclairage.



Benne à verres

Jusqu'à maintenant, 2 bennes d'apport volontaire dédiées au verre étaient installées rue du cimetière et à la sortie de Saintines côté Béthisy, rue Jean Jaurès.

Il est vrai qu'elles sont excentrées et pour faciliter la collecte à tous les habitants, un troisième container a été posé au centre du village sur le plateau de la salle des sports.

Le verre est recyclable. Merci à tous de déposer vos bouteilles vides et bocaux dans ces containers.



Vous avez plus de 60 ans.

Pensez à vous inscrire en Mairie afin de bénéficier gratuitement des différentes prestations que nous vous proposons (repas de fin d'année...)

Ciné Rural

**1 séance par mois, projection dans la salle des fêtes.
Renseignements et abonnement à la Newsletter sur le site saintines.fr**

Feux tricolores

MODIFICATION DU RÉGLAGE DES FEUX TRICOLORES ALLÉE DES PEUPLIERS / CD123 / RUE JOLIOT CURIE

Actuellement, l'allée des Peupliers est l'axe prioritaire dans le cycle des feux. Afin d'améliorer la fluidité du trafic sur l'axe principal (CD123), un nouveau réglage sera prochainement mis à l'essai, d'où une possibilité d'un temps d'attente plus long à la sortie de l'allée des Peupliers pour rejoindre le CD123.

Nous comptons sur votre compréhension et ne manquerons pas d'informer les résidents lors de ce changement.



Commerce ambulant

Depuis quelques semaines, un commerce ambulant de fruits et légumes s'installe chaque mardi de 12h à 18h sur le parking du terrain des sports.

N'hésitez pas à lui rendre visite et à faire le plein de produits frais.



Nouveaux arrivants



Un livret d'accueil regroupant de nombreuses informations vous attend en Mairie .

N'hésitez pas à nous le demander.

Déclaration

de travaux

Afin d'éviter des problèmes administratifs et parfois de voisinage, tous les travaux extérieurs que vous souhaitez effectuer (par exemple abri de jardin, remplacement ou ouverture de porte ou fenêtre, nouvelle couleur de peinture de façade...) doivent impérativement faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux auprès de la Mairie.

Vous pouvez contacter celle-ci pour plus de renseignements.



Fête des Mères

Les mamans de Saintines ont été mises à l'honneur le samedi 6 juin à l'occasion de la fête des Mères.

Celles-ci se sont retrouvées autour d'un concert de grande qualité offert par la municipalité.

Le duo « Les Mozarts », composé d'un violoniste et d'une altiste, mari et femme, a interprété des morceaux de musique classique.

Cette animation a été très appréciée. Les 2 musiciens ont

un grand talent, vous pouvez d'ailleurs suivre leur page Facebook afin de connaître les dates et lieux des concerts qu'ils donnent à l'étranger, dans toute la France ou dans la région où ils se produisent souvent car ils sont originaires de Senlis.

Ce concert s'est terminé par le traditionnel apéritif et la remise de cadeau à chaque maman présente.



Récompenses scolaires

Pour récompenser le travail scolaire des 12 élèves de CM2 de Mme Balland et les féliciter pour leur passage en 6ème, la municipalité a offert un dictionnaire d'anglais à chacun.

Les élèves et leurs parents ont été conviés à la remise de cette récompense le 22 juin après la classe. Ils ont partagé un goûter dans

la salle du conseil en présence de Monsieur le Maire, des adjoints et des membres du conseil.

Ce fut l'occasion pour Mme Balland de leur donner les dernières recommandations bienveillantes et leur souhaiter une très bonne scolarité au collège.



Course Cycliste

« La Saintinoise »

Le cyclo club de Nogent-sur-Oise a organisé, en partenariat avec la Mairie de Saintines, le comité des fêtes et la Mairie de Saint-Sauveur, une course cycliste réservée aux coureurs de 2ème et 3ème catégories, juniors et pass'open.

La distance de cette course était de 20 tours de 5,7 kms chacun, entre Saintines et Saint-Sauveur, soit 114 kms au total.

Les cyclistes ont mis moins de 2h30 pour les parcourir.

Chacun s'est battu pour obtenir la 1ère place du podium.

La remise des prix s'est effectuée à l'issue de la course dans la salle du conseil municipal avec tous les membres impliqués et un verre de l'amitié a été servi ensuite à la salle des

Fête communale

de la Saint-Denis

La fête de la commune, « fête de la Saint-Denis » s'est déroulée le 11 octobre, de 14 à 17h, sous un grand soleil.

La municipalité a offert des activités ludiques aux enfants de Saintines.

Ceux-ci ont pu s'en donner à cœur joie dans 2 structures gonflables, une pour les grands, une pour les plus petits, le stand de maquillage et différents jeux en bois. Cette année, les parents et grands-parents ont pu partager un moment avec leurs enfants ou petits-enfants en jouant à ces jeux en bois très sympathiques.

Un trampoline était prévu pour les ados mais

fêtes.

Les coureurs récompensés sont :

- B E C R E T Geoffroy, CC Nogent/Oise
- CAVET Tony, Vc Vernon
- S A L M O N Maxime CC Nogent/Oise



Nous tenons à féliciter Maxime Châtelet de Saintines pour sa participation.

Nous remercions également les différents partenaires et donateurs qui ont participé financièrement ou en offrant des lots.

le forain n'étant pas assuré, il nous était impossible de l'utiliser pour une question de sécurité et de responsabilité. Nous avons donc loué les jeux en bois pour le remplacer au pied levé.

Le comité des fêtes a offert des barbes à papa et du pop-corn aux enfants. Nous leur adressons un grand merci pour leur participation qui a rendu l'après-midi encore plus festive, nous remercions également Didier Thieux pour sa participation.

Traditionnellement, Monsieur le Maire a remis un sachet de bonbons à chaque élève de l'école le lundi 12 octobre.



Kick and Thaï

Le Kick and Thaï Saintines est un club de Muaythaï (boxe Thaïlandaise) de Kick Boxing et de K1 Rules, animés par M. Guy Moreels et M. Sébastien Abrunhosa.

Nous comptons 94 membres et nous proposons des cours mixtes tous niveaux et pour TOUS à partir de 7 ans.

Cette année a été marquée par notre

installation à Saintines et l'aménagement d'un ring démontable dans le gymnase. Afin de clôturer la saison, les membres du club se sont réunis pour une soirée festive le 20 juin, lors de la fête de la musique.

Reprise depuis le 7 septembre 2015, nous vous attendons nombreux.

Créneaux horaires
Lundi, mercredi, vendredi
19h00 - 21h00
Adulte 150 €
- de 18 ans 120€



Association

Bien Être pour Tous

Une nouvelle année démarre pour tous les membres de l'association de villeneuve/Saintines. Reprise des cours depuis le 15 septembre, nous vous attendons nombreux.

Le mardi à Saintines avec Charlène

18h45—19h30 Zumba/Fitness

19h30—20h15 Renforcement musculaire

20h15—21h00 Steps

Le samedi

10h30—11h30 Renforcement musculaire

11h30—13h00 Hip Hop



Le jeudi à Villeneuve/Verberie avec Clothilde

19h00—19h30 Step débutant

19h30—21h00 Renforcement musculaire et stretching

Nous vous rappelons que l'adhésion vous permet d'accéder à tous les cours adultes, les enfants ont une adhésion pour le Hip Hop.

Soirée Jumping le 14 novembre à 18h00 à Villeneuve/Verberie suivie d'une heure de Zumba (8€ le cour).

N'hésitez pas à contacter Fabienne au 06.65.35.68.81

Comité des Fêtes

B
R
O
C
A
N
T
E



La brocante annuelle du 24 mai 2015 s'est déroulée pour la troisième année consécutive sous un très beau soleil. Cette année, nous avons reçu environ 110 exposants dont 35 Saintinois (500 mètres linéaires), ce qui est le nouveau record pour notre village. La bonne humeur et la patience de tous ont fait que cette journée soit une grande réussite. Je

tiens à remercier la famille GREBAUT, M. et Mme COLMAIRE, mes gendres et la Mairie pour leur aide ainsi que les membres du comité des fêtes qui sont sortis épuisés mais heureux par le résultat. Un grand merci à tous et peut-être à l'année prochaine.



F
E
T
E

D
E
L
A

M
U
S
I
Q
U
E



Après la soirée dansante du 13 juillet 2014 qui n'avait pas attiré beaucoup de Saintinois, le comité des fêtes a tenté une seconde expérience en relançant la fête de la musique le samedi 20 juin 2015 avec paëlla et orchestre au répertoire des années 80. Résultat : environ 150 personnes dont 56 du club de boxing, ce qui est peu pour un village d'environ 1000 habitants. La soirée s'est terminée vers 2h00 du matin

dans une très bonne ambiance. L'énergie nécessaire que doit apporter chaque membre du comité des fêtes (bénévoles) pour organiser ce genre de soirée ainsi que le coût (1200 euros + 75 euros de Sacem) pour si peu de participants nous laisse à réfléchir pour la suite à donner. Un grand merci aux personnes présentes et aux membres du comité.

Jean BOROWSKA,
Président du Comité des Fêtes



Ordi Facile



Tous les mercredis, Ordi Facile dispense des cours informatiques afin d'utiliser et d'être à l'aise avec un ordinateur.

Deux séances ont lieu à 17h30 et 18h30 dans la salle informatique de la Mairie.

Cette année, une dizaine d'élèves ont progressé en traitement de textes, tableur, création d'affichettes, utilisation d'internet, gestion des photos, ...

Les cours se sont déroulés dans une ambiance très conviviale et en toute simplicité.

Fin juin, chacun a reçu son diplôme lors d'une soirée apéro.

Si vous souhaitez apprendre et vous perfectionner, les cours reprendront le 21 octobre.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Jeanine Copigny au 06 87 42 57 30.

Cette année, avec les recettes de l'association, nous avons organisé une sortie au théâtre à PARIS.

Nous n'avons pas choisi la pièce au hasard ; en effet, Camille COPIGNY, actuellement élève du cours Florent à Paris, jouait sa première pièce dans une troupe de professionnels.

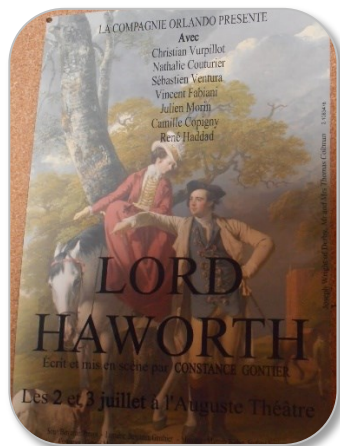
Nous ne pouvions pas rater l'évènement. Aussi, nous avons loué un bus et, outre les adhérents d'Ordi Facile, plusieurs personnes de Saintines n'ont pas hésité à

participer financièrement pour venir voir les débuts très prometteurs de notre jeune Saintinoise dans la pièce Lord Haworth mise en scène par la jeune Constance Gontier.

La soirée s'est terminée dans un petit restaurant tout proche du théâtre avec un repas et une ambiance très conviviale.

Merci à tous pour cette soirée très sympathique et votre soutien à notre petite Camille.

La présidente
Jeanine COPIGNY





Mairie de Saintines

Horaires d'ouverture :

Mardi : 15h à 19h

Jeudi : 9h à 12h

Vendredi : 14h à 16h

Samedi : 9h à 12h



**Accueil téléphonique de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Tous les jours sauf le mercredi**

Téléphone : 03.44.40.97.06

Fax : 03.44.40.99.27

Mail : mairie-saintines@wanadoo.fr

Site internet : saintines.fr



saintines.fr

Collecte des Déchets

Encombrants en porte à porte :

vendredi 11 décembre

Déchets Verts :

Tous les lundis jusqu'au
30 novembre (inclus)

Déchetterie de Verberie

Horaires d'ouverture :

Du mardi au samedi
9h à 12h et 14h à 18h

Le dimanche

9h à 12h

Fermeture le lundi
et les jours fériés

Contacts Mail CCBA

Messagerie générale

contact@cc-ba.com

Service déchets

dechets@cc-ba.com

Relais Assistantes Maternelles

rampe@cc-ba.com

**Vente du pain et, par la suite, point poste
depuis le 19 octobre de 8h30 à 12h00**

Sauf dimanche et jours fériés